



## Redaction testament devant temoins

Par **forrest**, le **14/06/2016** à **16:45**

Bonjour,

J'aimerais savoir si pour la validation d'un testament devant deux temoins, il est recevable qu'un des deux temoin ne soit pas present physiquement mais en conference telephonique, pour des raisons d'eloignement geographique, avec le testateur et le deuxieme temoin present?

Merci de vos reponses.

Par **youris**, le **14/06/2016** à **18:29**

Bonjour,

Pour un testament olographe, nul besoin de témoins.

Si c'est un testament par acte public devant un notaire, le code civil requiert la présence de 2 témoins (ou un autre notaire) donc à mon avis une conférence téléphonique ne répond pas aux exigences du code civil.

Salutations

Par **ricodelmundo**, le **14/06/2016** à **22:28**

L'enregistrement d'un testament chez un notaire est d'un peu plus de dix euros et ce dernier sera inscrit au registre , préalablement le conseil à un notaire est gratuit.